

## « PASS APPRENTISSAGE NATATION »

### Règlement



Les critères d'attribution de cette aide financière à la famille de l'enfant sont :

- L'enfant doit avoir entre 6 et 11 ans et résider de façon permanente sur le territoire du Pays des Sources
- Les cours de natation ne concernent que l'apprentissage pour savoir nager et doivent être prodigués par des maîtres-nageurs diplômés,
- La participation financière de la collectivité ne sera versée qu'une fois et en totalité sur production d'une facture et d'une attestation du professionnel stipulant que l'enfant sait nager
- Cette participation de la collectivité couvrira la totalité des dépenses avec un plafond fixé à 100€ par enfant.
- La demande de subvention, formulée via le présent formulaire, devra être accompagnée de l'ensemble de justificatifs ci-dessous et adressées par mail à [wiplie@cc-pays-sources.fr](mailto:wiplie@cc-pays-sources.fr) ou courrier à :

Communauté de Communes du Pays des Sources

**Opération « Pass Apprentissage Natation »**

408 Rue Georges Latapie

60490 RESSONS SUR MATZ

*(Les frais d'envoi ne sont pas remboursés.)*

### **Pièces à joindre obligatoirement à votre demande :**

- Justificatif de domicile
- Copie du livret de famille
- Facture de la piscine libellée aux noms des parents de l'enfant mentionnant les nom et prénom de l'enfant concerné
- Attestation du professionnel (test d'aisance aquatique, brevet de natation, attestation « savoir nager »)
- Coordonnées bancaires du compte sur lequel sera versée la subvention (RIB)

*Tout dossier incomplet ne pourra être traité.*

*La subvention sera effectuée par la Trésorerie de Compiègne par virement*

Personne en charge du suivi du dossier : Véronique WIPLIÉ

Tél : 03 44 43 09 57

Courriel : [wiplie@cc-pays-sources.fr](mailto:wiplie@cc-pays-sources.fr)